



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....33

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame la Maire

Délibération numéro :
2022/14

**Désignation de
représentants de la Ville au
sein de divers organismes
extérieurs et internes**

Nota - La Maire certifie que la convocation du
conseil avait été établie le 10 novembre 2022
La Maire

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Frédéric LAUR, Lisa SUDRE, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Alain NAYRAC, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Flora GAVEN, Karine HAUMAITRE,

ETAIENT EXCUSES : Thierry PEREZ-LAFONT, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Maguelone GUIBERT, Sophie TARROUX, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

PROCURATIONS : Thierry PEREZ-LAFONT pouvoir à Jean-Pierre MAS, Patrick PES pouvoir à Valentin ARTAL, Jean-Claude BENOIT pouvoir à Bernard GREGOIRE, Charlie MEDEIROS pouvoir à Emmanuelle GAZEL, Fabrice COINTOT pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Maguelone GUIBERT pouvoir à Nadine TUFFERY, Sophie TARROUX pouvoir à Michel DURAND,

Monsieur Valentin ARTAL est élu en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur BILLAUD, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu l'article L. 2121-21 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin secret sauf si le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'un vote à scrutin public,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment pris en son article L.5211-7,

Vu la délibération n°2020/065 en date du 15 juillet 2020 portant désignation des élus au sein de l'assemblée extra syndicale du PNRGC

Vu la délibération n°2020/072 en date du 15 juillet 2020 portant désignation des représentants de la ville au sein de la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charge à la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°2020/080 en date du 23 juillet 2020 portant composition de la commission consultative des services publics locaux,

Vu les statuts du PNRGC et de la Communauté de communes Millau grands causses,

Suite à la démission de Monsieur Daniel DIAZ, il convient de le remplacer au sein de l'assemblée extra syndicale du PNRGC, de la CLEC et de la CCSPL,

Considérant que leurs statuts invitent la collectivité à désigner un ou des représentants au sein de leurs instances,

Considérant qu'il convient de procéder aux désignations afin que les élus y siégeant aient un lien privilégié tout organisme extérieur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. De ne pas procéder à l'unanimité, par scrutin secret aux nominations des délégués,

2. De désigner les représentants des instances listées dans le tableau ci-dessous :

ORGANISMES EXTERIEURS	INSTANCES	REPRESENTANTS
Parc Naturel Régional des Grands Causses	Assemblée extra syndicale	<u>5 titulaires :</u> <u>Yannick DOULS</u> <u>Michel DURAND</u> <u>Catherine JOUVE</u> <u>Thierry PEREZ- LAFONT</u> <u>Christophe SAINT PIERRE</u> <u>5 suppléants :</u> <u>Nicolas WOHREL</u> <u>Marie-Eve PANIS</u> <u>Fabrice COINTOT</u> <u>Corinne COMPAN</u> <u>Christelle SUDRES BALTRONS</u>
Commission Locale Chargé d'évaluer les transferts de charge à la Communauté de Millau	Commission	<u>3 Titulaires :</u> Martine BACHELET Michel DURAND Philippe RAMONDENC <u>3 Suppléants :</u> Marie-Eve PANIS Séverine PEYRETOUT Flora GAVEN

ORGANISME INTERNE	INSTANCES	REPRESENTANTS
Commission consultative des services publics locaux	Commission	7 représentants de la Ville : - <u>Martine BACHELET</u> - <u>Bouchra EL MEROUANI</u> - <u>Séverine PEYRETOU</u> - <u>Fabrice COINTOT</u> - <u>Catherine JOUVE</u> - <u>Claude ASSIER</u> - <u>Alain NAYRAC</u>

3. D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant habilité à accomplir toutes les démarches en découlant.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en préfecture le 22/11/2022
- publication le 24/11/2022